# DR PHILIPPE BELLITY CHIRURGIE ESTHETIQUE & RECONSTRUCTRICE



### DEVIS CONCERNANT UN ACTE MEDICAL A VISEE ESTHETIOUE

Conforme aux arrêtés du 17/10/96 et 15/04/97 relatifs à la publicité et au décret n° 2005-777 du 11 juillet 2005

1/ NATURE DE L'INTERVENTION : Lifting cervicofacial et paup inferieures

2/ ANESTHESIE : Generale

#### 3/ L'INTERVENTION SERA REALISEE PAR LE Dr Philippe Bellity :

- inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins du Département de la ville de Paris sous le numéro 75 1 70840 5
- titulaire de la spécialité en chirurgie plastique reconstructrice et esthétique reconnue officiellement par le conseil national de l'ordre des Médecins et dont la Responsabilité Professionnelle est garantie pour cet acte par une assurance en cours.

#### 4/ AU BENEFICE DE:

Nom : DE VARGA Prénom : Pascale

Profession: CORPOTHERATHEUTE Date de naissance: 22/02/1946 Adresse: 38 RUE DE SEINE 75006

Date de 1<sup>ère</sup> consultation: 06/09/2016

5/ DANS L'ETABLISSEMENT SUIVANT: CLINIQUE HARTMANN - 26 BD VICTOR HUGO 92200 NEUILLY SUR SEINE

**6/ DATE DE L'INTERVENTION:** 05/10/2016

### 7/ COUTS DES PRESTATIONS:

- Honoraires du chirurgien (TTC) : 7000 €

- Aide opératoire :300 €

- Frais clinique et d'hospitalisation :1600 €
- Frais et honoraires de l'anesthésiste : 700 €

- Matériel implanté : 0 €

#### Soit un total de :9600 € \*

\*Les frais d'hospitalisation et les honoraires de l'anesthésiste sont calculés en fonction du temps opératoire, celui-ci pouvant être parfois dépassé. Dans ce cas, un supplément pourra vous être demandé lors de votre sortie.

Lorsque des dispositifs médicaux ou des produits injectables à visée esthétique sont utilisés, ils doivent être autorisés officiellement. Les références en seront détaillées sur la facture : marque, fabricant, numéro de série, de lot. Les vêtements de contentions, les médicaments et les examens pré et post opératoires ne sont pas compris dans le décompte. Ce devis comprend, outre l'acte lui-même, les soins post opératoires pendant 12 jours.

S'agissant d'un acte uniquement à visée esthétique, les divers examens, l'intervention, les prescriptions médicales et l'arrêt de travail éventuel ne pourront donner lieu à délivrance de document pour la prise en charge par l'assurance maladie.

## **8/ INFORMATIONS:**

L'emplacement des incisions, le déroulement de cette intervention ainsi que les suites éventuelles dues à l'opération ou l'anesthésie m'ont été parfaitement expliqués par ce praticien. Il m'a notamment bien précisé que cette intervention pratiquée depuis plusieurs années avec des résultats très satisfaisants peut dans certains cas présenter des complications imprévues et qu'aucun résultat n'est garanti. Par ailleurs, si au cours ou dans les suites de l'intervention pour des raisons imprévisibles, il y avait une initiative médicale ou chirurgicale à prendre, j'accepte toute décision nécessitée par la situation rencontrée. Je consens à être photographié(e) avant, pendant et après l'intervention. Ces photographies seront la propriété du chirurgien et pourront être utilisées à des fins scientifiques uniquement.

Cabinet Docteur Bellity 29 avenue Hoche (3ème étage) 75008 PARIS

N° : 75 1 70840 5

Secrétariat : 01 49 53 00 00 Fax : 01 53 01 46 39 Corinne: 06 18 58 49 55 Dr Bellity: 06 09 66 96 99 Siham: 07 88 88 76 07

# DR PHILIPPE BELLITY CHIRURGIE ESTHETIQUE & RECONSTRUCTRICE



9/ Le Dr Philippe Bellity fournira à la demande de DE VARGA Pascale

au médecin qu'il (elle) indiquera le compte-rendu opératoire conformément aux dispositions en vigueur.

**10/ CONFORMEMENT A LA LEGISLATION,** il est convenu que doit être respecté un délai minimum de quinze jours entre la remise de ce document et l'intervention éventuelle. C'est un délai de réflexion avant toute décision, pour le praticien comme pour la personne examinée. Pendant cette période, il ne peut être exigé ou obtenu de la part de la personne examinée directement ou indirectement à quelque titre que ce soit, ni sous quelque forme que ce soit une contre partie quelconque ni aucun engagement à l'exception du prix de la consultation.

#### 11/ JE SOUSSIGNE(E)

Déclare les renseignements fournis comme sincères et valables et m'engage à régler la totalité des sommes figurant sur ce devis. Je m'engage à informer le chirurgien de mes changements d'adresses successifs afin qu'il puisse me recontacter pour des contrôles périodiques et en cas de nécessité. J'ai bien reçu le devis avant l'exécution de la prestation de service.

Devis établi en double exemplaire le 09/09/201 pour une durée de 6 mois.

SIGNATURE DU PRATICIEN

#### SIGNATURE DU PATIENT EXAMINE

écrire à la main : devis reçu avant l'exécution de la prestation de service

SIGNATURE DU PATIENT APRES ACCEPTATION LE .....

écrire à la main : devis accepté après réflexion

Cabinet Docteur Bellity 29 avenue Hoche (3ème étage) 75008 PARIS

N°: 75 1 70840 5

Secrétariat : 01 49 53 00 00 Fax : 01 53 01 46 39

Corinne: 06 18 58 49 55 Dr Bellity: 06 09 66 96 99 Siham: 07 88 88 76 07